



Appelle d'une société de recouvrement pour un crédit

Par **wawa33**, le **17/03/2016** à **06:07**

Bonjour je vous écris pour vous posez une question.

Hier j'étais à mon travail et une société de recouvrement de crédit CREDIREC FINANCE m'a permis d'appeler mon employeur pour me parler pour un prêt disant que j'aurais fait à cet effet en 2007/2008 dans le département des Vosges à ce moment-là. Mais depuis j'ai déménagé depuis bien longtemps en Charente. Car je vous explique je suis arrivé en France en 2006 j'ai vécu chez des personnes qui ont magouillé avec les papiers donc je ne sais pas si j'ai signé sans réfléchir ou si ma signature a été imitée pour cela que je voudrais l'offre avec ma signature etc .. Mon service terminé je rappelle la permis du recouvrement qui me dit que je dois payer je lui dis prouver moi que c'est moi qui ai fait la demande de crédit envoyée moi l'a demande d'offre de crédit que j'ai signé pour le prêt la il me répond qu'il n'ont aucun document en main que celle l'huissier les aura mais qu'il y'a un jugement à mon encontre du 17 novembre 2008. Ma question est la suivante après tant d'année sans aucune nouvelle ont-ils le droit de me demander la somme?? et ont-ils le droit d'appeler sur mon lieu de travail?? et comment faire pour récupérer les soi-disant documents qu'il possède car d'après eux il n'ont rien à me prouver et je dois payer sinon je serai saisie. Et combien de temps ont-ils le droit de me réclamer de l'argent avec ou sans jugement?? Merci de me répondre